SOCIETE DELICE HOLDING

Société Anonyme

Faisant appel public à l'épargne

Capital Social :
Cinq Cent Quarante Neuf Millions Soixante Douze Mille Six Cent Vingt Dinars (549.072.620, dt000) divisé en Cinquante Quatre Million Neuf Cent Sept Mille Deux Soixante Deux (54.907.262) actions de Dix (10) chacune

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2020

DOCUMENT D'INFORMATION

Société anonyme au capital de 549 072 620 dinars
divisée en 54.907.262 actions nominatives de 10 dinars chacune
Siège social : Immeuble le Dôme, Rue du Lac Léman, les Berges du Lac 1053, Tunis
Identifiant Unique : 1299178/L/A/M/000

FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE
PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE N°11
DU 25 JUIN 2020

LE VOTE PAR CORRESPONDANCE EXIGE LA SIGNATURE LEGALISEE

Je soussigné (1)	Nom :..... Prénom :..... Ou/Raison sociale :..... N° CIN :..... Ou/N°RNE : ..... Adresse : ..... Ou / Siège sociale :	Nombre d'actions	
		Nombre de voix	

En ma qualité d'actionnaire de la Société DELICE HOLDING –SA « DH », connaissance prise de l'ordre du jour de l'Assemblée, du texte des résolutions et des autres documents mise à la disposition des actionnaire, DECLARE VOTER PAR CORRESPONDANCE :
Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration, à **l'EXCEPTION** de ceux que je signale en noircissant comme ceci ■ la case correspondante et pour lesquels je vote NON où je m'abstiens.

01	Approbation de l'ensemble des modalités exceptionnelles de la tenue de la réunion de l'Assemblée	☐
02	Lecture et approbation du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé relatifs à l'exercice 2019	☐
03	Lectures des rapports des commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2019	☐
04	Approbation des conventions réglementées	☐
05	Affectation du résultat de l'exercice 2019	☐
06	Quitus aux Administrateurs	☐
07	Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration	☐
08	Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit interne	☐
09	Information à l'Assemblée Générale concernant les fonctions occupées par les Dirigeants dans d'autres sociétés	☐
10	Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions	☐
11	Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales	☐

Fait à Tunis, le 2020
Signature légalisée

Société anonyme au capital de 549 072 620 dinars
divisée en 54.907.262 actions nominatives de 10 dinars chacune
Siège social : Immeuble le Dôme, Rue du Lac Léman, les Berges du Lac 1053, Tunis
Identifiant Unique : 1299178/L/A/M/000

FORMULAIRE DE VOTE PAR PROCURATION
PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE N°11
DU 25 JUIN 2020

Je soussigné (1)	Nom :…… Prénom :…… Ou/Raison sociale :…… N° CIN :…… Ou/N°RNE : …… Adresse : …… Ou / siège sociale : ……	Nombre d'actions	
		Nombre de voix	

En ma qualité d'actionnaire de la Société DELICE HOLDING –SA « DH », connaissance prise de l'ordre du jour de l'Assemblée, du texte des résolutions et des autres documents mise à la disposition des actionnaire DECLARE CONSTITUER POUR MANDATAIRE Monsieur le Président de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société DELICE HOLDING réunie le 25.06.2020 pour me représenter à l'Assemblée Générale ci-dessus indiquée, et à toutes assemblées successivement réunies avec le même ordre du jour, en cas de remise pour le défaut de quorum ou toute autre cause.

01	Approbation de l'ensemble des modalités exceptionnelles de la tenue de la réunion de l'Assemblée	☐
02	Lecture et approbation du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé relatifs à l'exercice 2019	☐
03	Lectures des rapports des commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2019	☐
04	Approbation des conventions réglementées	☐
05	Affectation du résultat de l'exercice 2019	☐
06	Quitus aux Administrateurs	☐
07	Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration	☐
08	Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit interne	☐
09	Information à l'Assemblée Générale concernant les fonctions occupées par les Dirigeants dans d'autres sociétés	☐
10	Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions	☐
11	Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales	☐

Fait à Tunis, le ……2020
Signature

Société anonyme au capital de 549 072 620 dinars
divisée en 54.907.262 actions nominatives de 10 dinars chacune
Siège social : Immeuble le Dôme, Rue du Lac Léman, les Berges du Lac 1053, Tunis
Identifiant Unique : 1299178/L/A/M/000

Ordre du jour

1. Approbation de l'ensemble des modalités exceptionnelles de la tenue de la réunion de l'Assemblée ;
2. Lecture et approbation du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé relatifs à l'exercice 2019 ;
3. Lectures des rapports des commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2019 ;
4. Approbation des conventions réglementées ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;
6. Quitus aux Administrateurs ;
7. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration ;
8. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit interne ;
9. Information à l'Assemblée Générale concernant les fonctions occupées par les Dirigeants dans d'autres sociétés ;
10. Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions ;
11. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

DELICE HOLDING SA

Siège social : Immeuble le Drôme, rue Lac Léman, les Berges du Lac -1053 – Tunis

Le Conseil d'Administration de la société DELICE HOLDING –SA- « DH », réuni le lundi 27 avril 2020 a examiné le rapport d'activité de la société et a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Il s'est assuré également de la poursuite de l'activité en cette période de confinement et a été informé des mesures prises afin de garantir la poursuite habituelle d'exploitation.

Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire pour le **jeudi 25 juin 2020 à 11 heures par visioconférence** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de l'ensemble des modalités exceptionnelles de la tenue de la réunion de l'Assemblée ;
2. Lecture et approbation du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé relatifs à l'exercice 2019;
3. Lectures des rapports des commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2019 ;
4. Approbation des conventions réglementées ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;
6. Quitus aux Administrateurs ;
7. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration ;
8. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit interne ;
9. Information à l'Assemblée Générale concernant les fonctions occupées par les Dirigeants dans d'autres sociétés ;
10. Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions ;
11. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

- Suite -

En raison des circonstances exceptionnelles actuelles, et dans le cadre du respect des règles sanitaires strictes prises par les autorités tunisiennes pour limiter la propagation de la pandémie COVID 19, et conformément au communiqué du CMF du 19/03/2020 relatif à la tenue des assemblées à distance, sans présence physique des actionnaires en se limitant au bureau de l'Assemblée, DELICE HOLDING SA opte pour la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire en visioconférence, sans présence physique des actionnaires en se limitant au bureau de l'Assemblée à savoir le Président de l'Assemblée, les deux Scrutateurs et le Secrétaire.

Les Commissaires aux comptes et l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires seraient présents physiquement à ladite Assemblée.

Ainsi, la société demande à ses actionnaires de privilégier leurs participations via un vote exprimé par correspondance dument signée et légalisée ou par procuration à donner au Président de l'Assemblée.

Un formulaire unique de vote et un modèle de procuration sont téléchargeables via le site web http://www.delice.tn/(rubrique investisseurs) **à partir du 28 mai 2020**.

Le formulaire unique de vote signé et légalisé ainsi que la procuration doivent être envoyés à l'adresse suivante Investisseurs@groupedelice.com.tn au plus tard **Un (01) jour avant la tenue de l'Assemblée accompagnés par l'attestation de propriété d'actions.**

Les actionnaires composants le Bureau de l'Assemblée, les actionnaires ayant voté par correspondance et les actionnaires ayant donné procuration au Président de l'Assemblée seront comptés comme étant présents à l'Assemblée. Le comptage du quorum et des votes ainsi que le déroulement des travaux de l'Assemblée se feront en présence d'un huissier de justice.

Les actionnaires ci-dessus cités seront comptés comme étant présents à l'Assemblée même s'ils ne se manifesteront pas lors de la visioconférence.

Pour pouvoir participer, à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, les actionnaires, sont invités à communiquer leurs adresses mails pour pouvoir recevoir des invitations et ce au plus tard Cinq (05) jours avant la tenue de l'Assemblée à l'adresse suivante :Investisseurs@groupedelice.com.tn

Les documents relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2020, seront disponible en ligne, en consultation et téléchargeable sur le lien suivant : http://www.delice.tn/(rubrique investisseurs) **à partir du 28 mai 2020**.

Les actionnaires peuvent transmettre des questions ou formuler des observations relatives aux documents et informations mis à leur disposition à l'adresse électronique :Investisseurs@groupedelice.com.tn ,au plus tard **le troisième (03$^{éme)}$jour précédant la date de l'Assemblée Générale.**

Les questions reçues ayant une incidence sur les décisions de vote donneront lieu à une réponse électronique **Deux (02) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale** ; Les autres questions reçues donneront lieu à une réponse au cours de l'Assemblée.

Lors de l'assemblée, les actionnaires assistant via visioconférence, peuvent poser des questions écrites et/ou orales. Les réponses à ces questions seront prévues avant le passage au vote.

Les actionnaires peuvent transmettre des questions aux commissaires aux comptes, de la Société sur les adresses indiquées ci-dessous, au sujet des documents et informations mises à leurs dispositions au plus tard **le troisième (3ème) jour précédant la date de l'Assemblée Générale** :

Cabinet Finor (Représenté par Mr Karim Derouiche) : karim.derouiche@finor.com.tn
Cabinet Deloitte (Représenté par Mr Mohamed Louzir) : mlouzir@deloitte.tn

Les questions écrites ou les observations adressées aux Commissaires aux comptes feront l'objet soit d'une réponse orale instantanée de leur part, soit d'une réponse écrite dont lecture sera faite séance tenante par le président de séance.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

DELICE HOLDING SA

Siège social : Immeuble le Drôme, rue Lac Léman, les Berges du Lac -1053 – Tunis

Projet des résolutions à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 25 Juin 2020.

PREMIERE RESOLUTION : Approbation de l'ensemble des modalités exceptionnelles de la tenue de la réunion de l'Assemblée ;

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle liée au COVID-19 et à titre de mesure préventive et exceptionnelle, les actionnaires approuvent l'ensemble des modalités exceptionnelles de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à .....

DEUXIEME RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé relatifs à l'exercice 2019 ;

Après avoir entendu la lecture du rapport d'activité individuel de la Société DELICE HOLDING SA et du rapport d'activité consolidé du Groupe DELICE relatifs à l'exercice 2019, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver sans réserve lesdits rapports.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à .....

TROISIEME RESOLUTION : Lectures des rapports des commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2019 ;

Après avoir entendu la lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels de la Société DELICE HOLDING et aux états financiers consolidés du Groupe DELICE, arrêtés au 31/12/2019, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers individuels de la Société DELICE HOLDING SA et les états financiers consolidés du Groupe DELICE, arrêtés au 31/12/2019.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à .....

QUATRIEME RESOLUTION : Approbation des conventions réglementées ;

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions réglementées rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales telles qu'elles sont autorisées par le conseil d'administration et mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à .....

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION : Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir comme suit le résultat de l'exercice 2019 :

Résultat de l'exercice	**19 050 226**
Report à Nouveau	**311 939**
Résultat disponible	**19 362 165**
Réserve Légale	**(968 108)**
Bénéfice Distribuable	**18 394 057**
Dividendes à distribuer	**(18 284 118)**
Résultats reportés	**109 939**

L'Assemblée Générale décide d'affecter la somme de dix-huit million deux cent quatre-vingt-quatre mille cent dix-huit dinars (18 284 118,000 dt) à titre de dividende soit trois cent trente-trois millimes (0,333 dt) par action à payer à partir du .....

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à .....

SIXIEME RESOLUTION : Quitus aux Administrateurs ;

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner Quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2019.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à .....

SEPTIEME RESOLUTION : Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration ;

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence des administrateurs au titre de l'exercice 2019 à la somme globale et annuelle de **32 000 Dinars** nette de la retenue à la source.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à .....

HUITIEME RESOLUTION : Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit interne ;

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant de la rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2019 à la somme globale et annuelle de **28 000 Dinars** nette de la retenue à la source.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à .....

NEUVIEME RESOLUTION : Information à l'Assemblée Générale concernant les fonctions occupées par les Dirigeants dans d'autres sociétés ;

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport présenté en application des dispositions du code des sociétés commerciales et concernant les fonctions occupées par les administrateurs, le président du conseil, le directeur général et les directeurs généraux adjoints dans d'autres sociétés.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à .....

DIXIEME RESOLUTION : Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions ;

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration de la société d'acheter et de revendre les actions propres de la société constituant son capital social, dans le cadre de la réglementation en vigueur, en vue de réguler ses cours sur le marché.
Elle délègue au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer les prix maximums d'achat et minimums de revente, le nombre maximum des actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins-values pouvant être constatées.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à .....

ONZIEME RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal ou à son mandataire, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à .....